

Climat, énergie, biodiversité. Contribution du CESE à la Convention citoyenne

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Le Premier Ministre a annoncé récemment sa volonté d'accélérer l'engagement du Gouvernement en faveur de la transition écologique.

Des changements importants sont déjà à l'œuvre, depuis une quinzaine d'années ; c'est ainsi que notre pays figure plutôt en bonne place, par rapport à de nombreux pays notamment européens, dans plusieurs domaines.

Néanmoins, ces dernières années, la France affiche des retards sur les objectifs qu'elle s'était fixés en particulier sur la rénovation énergétique des bâtiments et la mobilité.

Les avancées accomplies sont le fruit d'une mobilisation de nombreux acteurs économiques, ménages, territoires, comme de l'activation de diverses politiques publiques. Mais désormais, ces évolutions doivent s'amplifier et s'accélérer pour répondre aux ambitions partagées de réduire les pollutions, d'économiser l'énergie, et de restaurer la biodiversité.

L'avis présente l'avantage de poser un certain nombre de prérequis, pour renforcer la mobilisation autour d'un changement profond des modes de production et de consommation, et se donner ainsi les moyens d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Tout d'abord, veiller à l'acceptabilité sociale des politiques climatiques et énergétiques.

Celles-ci ne doivent en effet pas conduire à accroître les inégalités entre citoyens, acteurs économiques ou territoires. C'est précisément, un des critères qui faisait défaut lors de la dernière hausse de la taxe carbone qui a conduit au Mouvement des Gilets Jaunes.

Ensuite, donner plus de visibilité et de prévisibilité aux acteurs sur les objectifs comme sur le financement de la politique climatique et énergétique, à travers une loi de programmation.

Il s'agit d'une condition indispensable pour maintenir ou consolider une dynamique d'engagement de tous les acteurs concernés.

À titre d'exemple, la grande instabilité des politiques d'aide à la rénovation énergétique des logements a nourri une insécurité et une complexité, qui a freiné, pour une large part, la demande de travaux de la part des ménages.

À cet égard, le groupe de l'artisanat partage l'objectif du gouvernement de simplifier ces aides. Toutefois, son annonce de leur « totale remise à plat » appelle à la vigilance ; en effet, si celle-

ci consiste à en restreindre le bénéfice aux seuls ménages modestes, l'objectif de massification des travaux ne sera pas atteint, alors que de nombreux propriétaires peinent à financer une rénovation, contraints par des échéances de prêts ou par la dépréciation de valeur de leur bien dans certains territoires.

Enfin, la politique climatique et énergétique ne peut se concevoir sans un volet accompagnement économique et social.

C'est l'une des conditions pour encourager les acteurs économiques à investir, et, cela, en fonction de leurs capacités. À cet égard, le groupe de l'artisanat salue l'accent mis par l'avis sur un accompagnement ciblé vers les TPE-PME.

S'agissant par ailleurs de la fiscalité écologique, et de la taxe carbone en particulier, aujourd'hui il est clair qu'elle ne peut être acceptée si une partie de la population la ressent comme punitive et déconnectée des réalités de sa vie quotidienne.

C'est pourquoi, comme le souligne l'avis, elle doit être associée à des mesures d'accompagnement et de redistribution, mais aussi être transparente dans son utilisation et évaluée dans ses impacts.

Selon le groupe de l'artisanat, deux autres facteurs doivent, dans ce cadre, être pris en compte :

D'une part, le « *signal-prix* » n'a de sens que s'il existe des alternatives possibles et abordables. À cet égard, les collectivités notamment ont un rôle à tenir, sous réserve toutefois de disposer de ressources adaptées à la situation de leur territoire et aux besoins des acteurs locaux ;

D'autre part, la montée en charge de la fiscalité écologique devrait s'inscrire dans le cadre d'une révision fiscale globale, en évitant qu'elle n'alourdisse les charges des TPE-PME et pèse ainsi sur l'activité économique.

Le groupe de l'artisanat a soutenu la contribution apportée par cet avis à la Convention citoyenne qui sera prochainement mise en place et il l'a voté.